



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Action Scolaire et Jeunesse – Dérogation pour l'application des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014

DEL-2013-016

Numéro de la délibération : 2013/016

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences, enseignement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 13/02/2013

Date de convocation du conseil : 07/02/2013

Date d'affichage de la convocation : 07/02/2013

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentés : M. Pierre GIRALDON par M. Loïc BURBAN, M. Claude LE BARON par Mme Françoise RAMEL, Mme Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PÉRESSE.

Étaient absentes : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Laëtitia LE DOARÉ

Action Scolaire et Jeunesse – Dérogation pour l'application des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014

Rapport de Nelly BURLOT

La refondation de l'Ecole souhaitée par le gouvernement comprend la réforme des rythmes scolaires. Elle vise à mettre fin à la semaine de quatre jours en instaurant un meilleur équilibre du temps scolaire à la fois dans la journée et dans la semaine.

Ainsi, il est prévu une journée d'enseignement ne dépassant pas cinq heures et demie et une semaine d'enseignement comprenant au moins neuf demi-journées.

La date d'application de la semaine de quatre jours et demi est fixée à septembre 2013.

La commission action scolaire et jeunesse, ne disposant pas de toutes les informations indispensables à la mise en œuvre de ce projet, considérant que le délai imparti est trop court pour établir une concertation avec l'ensemble des partenaires, sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Nous vous proposons :

- d'approuver la demande de dérogation pour le report en septembre 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Conseil Général du Morbihan avant le 9 mars 2013, et la Directrice Départementale d'Académie de l'Education Nationale avant le 31 mars 2013, sur son projet de report de l'application de la réforme à la rentrée de 2014

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 14 février 2013

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**